# Vous êtes éleveur de porcs?

### Quelques recommandations



#### Déchets de cuisine

(Persistance plusieurs mois dans les produits porcins, des années dans la viande congelée)

- Il est interdit de nourrir les porcs avec des déchets alimentaires, quelque soit leur origine (restauration collective, industrie agroalimentaire, cuisine familiale...),
- Les importations de viandes et produits à base de porc ou de sanglier sont strictement interdites depuis des pays non-indemnes de PPA.



#### Visiteurs/Voyageurs

- Respectez et faites respecter un délai de 72 heures entre le dernier contact avec des porcs ou des sangliers d'un pays nonindemne de PPA et l'entrée dans votre élevage,
- Procédez à un lavage des mains systématiquement avant l'entrée en élevage,
- Fournissez des tenues propres et spécifiques de l'élevage (combinaison + bottes).



#### Porcs

- N'introduisez pas de porcs provenant de pays non-indemnes de PPA.
- Respectez une quarantaine lors d'entrée de nouveaux animaux,
- Déclarez vos mouvements de porcs dans BDPORC,
- Vérifiez vos clôtures si votre élevage est en plein-air.



## Source de contamination





#### Chasseurs

- Vous êtes chasseur : n'introduisez aucun matériel de chasse (vêtements, bottes, matériel, véhicule...) dans l'enceinte de votre élevage,
- Ne ramenez pas de trophées de chasse dans votre élevage.

#### Camions animaux et aliment du bétail, matériel d'élevage

(Persistance 6 à 10 jours dans les fécès)

- Evitez d'effectuer des transports à destination ou depuis un pays non-indemne de PPA, ou d'utiliser du matériel ayant servi dans un pays non-indemne de PPA,
- Contrôlez visuellement d'état de propreté du camion, et refusez le chargement si le camion est sale,
- Respectez ou faites respecter un délai de 72 heures pour tout nouveau transport après un retour d'un pays non-indemne de PPA,
- Effectuez ou faites effectuer un nettoyage/désinfection complet du véhicule et/ou du matériel avant de pénétrer sur le territoire français, et faites ou faites faire un 2<sup>ème</sup> nettoyage/désinfection avant tout nouveau transport/toute nouvelle utilisation en France.

# La Peste Porcine Africaine

Risques et prévention



#### En cas de suspicion, contactez la DDPP de votre département :

	Département	Heures d'ouverture	Téléphone	Email
Alsace	Bas-Rhin (67)	Du lundi au jeudi : 9h-12h , 14h-16h30, le vendredi : 9h-12h , 14h-16h	Tél: 03 88 88 86 00	ddpp@bas-rhin.gouv.fr
	Haut-Rhin (68)	Du lundi au vendredi : 09h-11h30, 14h-16h.	Tél: 03 89 24 82 00 Tél SPAE*: 03 89 24 81 76	ddcspp@haut-rhin.gouv.fr SPAE* : ddcspp-spae@haut-rhin. gouv.fr
Champagne-Ardenne			Tél: 03 10 07 34 00 Fax : 03 10 07 34 36	ddcspp-spae@ardennes.gouv.fr
	Aube (10)	Du lundi au vendredi : 9h-12h, 14h-16h30	Tél: 03 25 70 48 59	ddcspp-sante-animale@aube. gouv.fr
				ddcspp@marne.gouv.fr
	Haute-Marne (52)	Du lundi au vendredi : 9h-11h30, 14h à 16h	Tél: 03 52 09 56 00 Hors horaire d'ouverture : 03 25 30 52 52	ddcspp@haute-marne.gouv.fr
Lorraine		Du lundi au vendredi : 09h-11h30, 13h30-16h30		ddpp@meurthe-et-moselle. gouv.fr
	Meuse (55)	Du lundi au jeudi : 9h- 11h30, 14h-16h30, le vendredi: 9h - 11h30, 14h-16h	Tél: 03 29 77 42 00	ddcspp-animal-environnement @meuse.gouv.fr
			Tél: 03 87 39 75 00	ddpp@moselle.gouv.fr
	Vosges (88)	Du lundi au jeudi : 09h-11h30, 14h-16h30, le vendredi de 09h-11h30, 14h-16h	Tél: 03 29 68 48 48	ddcspp@vosges.gouv.fr

\*SPAE : Secrétariat du service Santé et Protection Animales et Environnement

#### et INTERPORC GRAND EST:



magalie.fraszczak@gie-lorraine.fr







# Qu'est-ce que la Peste

## Une maladie virale, trè









#### Qui est atteint?

- Les porcs domestiques et sangliers,
- Les suidés sauvages africains sont porteurs inapparents,
- Pas de risques pour les humains.

#### Quels symptômes?

Incubation: 3-15 jours (3-4 jours en forme aigüe).

- Mort subite sans autre signe,
- Fièvre élevée (40,5 à 42°c) et/ou hypothermie (< 38°c), rougeur de la peau, diminution appétit, apathie, cyanose (extrémités bleues), incoordination motrice dans les 24-48h avant la mort, vomissements, diarrhée parfois sanglante, larmoiement, avortement, mort dans les 6/13 jours (voire 20 jours).

Tous les âges sont concernés

#### Où est le virus ? Pendant combien de temps ?

- Dans le sang, les tissus (viande...), sécrétions et excrétions des animaux malades ou morts,
- Pendant: 6 à 10 jours dans les fécès,

Plusieurs mois dans les produits à base de porc, Des années dans la viande congelée.

#### Où sévit la PPA?

- En Europe : en Pologne et dans les Pays Baltes depuis 2014 ; en Rép. Tchèque et Roumanie depuis 2017, en Sardaigne depuis 1978.
- Hors Europe : en Russie, Ukraine, Moldavie, Afrique.

## **Porcine Africaine?**

## s contagieuse, mortelle

#### Que faire en cas de suspicion?

Contacter votre vétérinaire traitant de l'élevage ou la DDPP (n° tél. cf. verso).

#### Quelles portes d'entrée ?

- Contact avec les animaux en phase d'incubation, malades ou ayant survécu ou avec des chiens de chasse,
- Ingestion d'aliment infecté (déchets de restauration, sandwich, etc.),
- Contact avec des matériaux contaminés : camions de transport, bottes, vêtements et trophées de chasse, matériel d'intervention en élevage, roue de voiture.

#### Quels risques?

- Porcs et sangliers : mortalité proche de 100 % en 6 à 13 jours,
- <u>Bretagne</u>: restriction des mouvements d'animaux, abattage d'élevages,
- <u>France</u>: baisse (forte et durable) du cours du porc, fermeture des exportations vers certains pays.

#### Peut-on prévenir la PPA?

- NON, il n'existe pas de vaccin,
- MAIS la prévention passe par la biosécurité et l'hygiène (cf. verso), la quarantaine et l'abattage en cas de PPA avérée.

#### Peut-on la guérir?

• NON, il n'existe pas de traitement.